



Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
HOTEL DE VILLE - BP N°1100
11491 CASTELNAUDARY

Nombre de membres : 11

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt-trois,

Le Mercredi 29 Mars 2023 à 11h00,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération N°2023-12

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick MAUGARD,

Date de convocation : le 24 mars 2023,

MATIERE : Finances locales
SOUS-MATIERE : Décisions
budgétaires

PRESENTS : M. Patrick MAUGARD, M. Philippe GREFFIER, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Zohra KUFEL, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Jacqueline BESSET, Mme Monique CARPENTIER, Mme Catherine BAILLEAU,

Objet :

**EXAMEN ET VOTE DU
BUDGET 2023 – CCAS DE
CASTELNAUDARY**

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Elisabeth ESCAFRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2311-1 et suivants,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du CCAS n°2023-02 du 22/02/2023 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu le rapport d'orientation budgétaire en date du 22/02/2023,

Considérant que le budget doit être voté cette année avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, Monsieur le Président expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif et les efforts faits par la collectivité.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, suite à l'examen du projet remis avec la convocation,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRES AVOIR DELIBERE**

Accusé de réception en
préfecture 011-261100150-
20230329-DB202312-BF
Reçu le 04/04/2023

APPROUVE le budget primitif 2023 du CCAS de Castelnaudary comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	382 827 €	382 827 €
Fonctionnement	310 936 €	310 936 €
Total	693 763 €	693 763 €

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Castelnaudary le 29 mars 2023

Le Président,

Patrick MAUGARD



Ampliation faite le :

06 AVR. 2023

Certifié exécutoire par
réception en Préfecture le :

04 AVR. 2023

Et par publication le :

06 AVR. 2023

Par délégation,
la Vice-Présidente du CCAS,

Nicole CATHALA



Accusé de réception en
préfecture 011-261100150-
20230329-DB202312-BF
Reçu le 04/04/2023